

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 8

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO ; Bernard MICHON ; Laurence LEROUX ; Catherine REAULT ; Céline BERNIGAUD.

Procurations : sans objet

Absents : Thierry MAZILLE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie Bourdelain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Séance ouverte à 18h35

n° délibération	objet de la délibération	VOTE	Adoption
1	Délibération n° 1 : adoption de motion de forêt en péril	pour contre abstention NPPP	8 0 0 0
2	Délibération n°2: adoption de l'assistance à membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère relative au projet de réalisation pastorale suivant : « aménagement intérieur du chalet de la Pra et sanitaires », au titre de la programmation : 2020, pour un montant éligible prévu de 67577€	pour contre abstention NPPP	8 0 0 0
3	Délibération n° 3 : Demande d'aide au titre de la mesure 07.61 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulée « mise en valeur des espaces pastoraux »	pour contre abstention NPPP	8 0 0 0
	Question diverses		

La séance est levée à 18h50.

La Secrétaire de séance, Coralie BOURDELAIN

